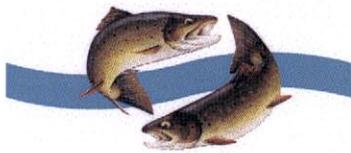


**Fédération de Pêche
de la Lozère**



VET'EAU PECHE
Docteur Yann LAIZEAU
Président
24, rue Piedgrouille
45100 ORLEANS

Nos références : 232/13/NM/NM

Objet : rempoissonnement

Mende, le 2 mai 2013

Monsieur le président,

Vous avez été quelques-uns à réagir à l'opération d'empoissonnement sur la Jonte et ses affluents réalisée avec des truites fario issues de la production de la fédération quelques jours avant l'ouverture 2013.

Je ne sais s'il s'agit d'une opération concertée et à la limite peu m'importe.

Vous reprochez que dans un contexte conforme puisse être réalisé ce type d'opération et vous avez sur le fond très certainement raison.

Ceci étant, la vie est faite de compromis et la mise à l'eau de ces truites fario ne remet en rien en cause l'équilibre piscicole de ce secteur.

La fédération de Lozère respecte ses AAPPMA et n'impose pas un dictat de conduite sur tel ou tel mode de gestion. La fédération ne privilégie pas une catégorie de pêche par rapport à une autre. C'est par ce biais que la fédération de Lozère maintient une cohésion associative et une réciprocité quasi-totale sur le département. Il en va de l'unité départementale qui au fond est gage d'un meilleur respect des milieux. On peut voir de ce point de vue ce qui se passe ailleurs avec des cours d'eau très cloisonnés et des associations qui se regardent en chiens de faïence.

.../...

Vous dites qu'il existe un risque « de détruire à court terme un écosystème fragile ». Visiblement et sans remettre en cause vos compétences propres, je vous indique que l'expérience acquise par la fédération de Lozère depuis plus de 70 ans ne va pas dans le sens que vous affirmez loin de là. L'ensemble des études montre que les truites issues de repeuplement surdensitaires sont capturées dans les jours qui suivent au profit finalement des poissons sauvages.

Les « brouettes » de truites issues entre autre de souches danoises déversées dans les années 50, 60, 70 et 80 avec le sacro saint aval du CSP depuis des piscicultures gérées par ce service n'ont pas pollué génétiquement les souches de fario locale. Les analyses génétiques que nous pratiquons, sauf à les remettre en cause, montrent qu'il n'y a aucune introgression de ces déversements sur les souches locales. Cela revient à dire que les alevinages pratiqués par le passé n'ont eu aucun effet sur les milieux. D'où le revirement de politique du CSP à la fin des années 80, ceci expliquant peut-être cela.

Les déversements pratiqués en Lozère à l'occasion de l'ouverture de la pêche servent effectivement à dynamiser les ventes de cartes de pêche. C'est un fait, les fédérations ont besoin de recettes pour rémunérer un personnel compétent permettant d'assurer les missions de promotion du loisir pêche et de protection du milieu aquatique. Qui sont les seules ONG qui défendent véritablement l'eau et les rivières ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui engage des actions de contentieux envers les pollueurs ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui intervient pour défendre les intérêts de l'eau et des rivières lors de travaux d'autorisation ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui engage des actions de fonds sur la connaissance des milieux aquatiques ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui engage des actions de fond sur la continuité écologique ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui fait du lobbying auprès des administrations, du monde agricole et des collectivités pour la défense des milieux aquatiques ? Les AAPPMA et les fédérations. Qui porte des actions de travaux pour restaurer et réparer ? Les AAPPMA et les fédérations.

La loi impose un certain nombre de mission d'intérêt général aux fédérations et aux AAPPMA et leur donne le caractère d'établissement d'utilité publique, le tout sans aucun moyen. C'est donc bien les pêcheurs qui financent les opérations environnementales portées par les AAPPMA et les fédérations. Au surplus, pour un département comme la Lozère, le poids de la pêche est un atout économique certain qui sert aussi les intérêts « politiques » de la fédération et des AAPPMA. Des actions de développement du tourisme pêche sont possibles parce que l'action est reconnue et que nous avons l'oreille des collectivités locales et de l'état.

Sur le fond l'action réalisée sur Meyrueis l'a été en pleine connaissance du contexte, alors que les alevinages qui se pratiquaient dans le passé sont tous arrêtés. Le poisson maillé déversé est issu des productions de la fédération qui sont extrêmement suivies sur le plan sanitaire et ne présentent aucun risque de ce point de vue. Enfin, compte tenu du lâcher proche de l'ouverture et d'une reprise rapide par les pêcheurs, le milieu naturel ne peut être aucunement perturbé.

.../...

Sur un plan plus général de nombreux efforts de gestion et de connaissance ont été réalisés au cours de ces dernières années et bon nombre d'AAPPMA ont soit limité strictement les alevinages soit les ont purement et simplement stoppé. Je ne veux imposer à aucune AAPPMA des modalités de gestion de manière brutale, et, la fédération vit au rythme de ses AAPPMA tout en faisant continuellement passer des messages qui permettent, sans douleur, de faire évoluer les modes de gestion.

Pour finir, je reprends l'exemple de l'AAPPMA de Meyrueis qui, il y a quelques années en arrière, lors du précédent mandat a eu un bureau composé de dirigeants qui voulant bien faire ont bousculé rapidement des habitudes en appliquant une gestion patrimoniale totale. La fédération, comme à son habitude, a soutenu l'équipe et la mise en place de leur politique. A l'expérience, peut-être a t'on été trop vite et n'a-t-on pas suffisamment convaincu car lors du renouvellement du conseil d'administration de l'AAPPMA en 2008 les membres sortants ont été débarqués et une nouvelle équipe mise en place avec une volonté de gestion différente totalement opposée.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, mes salutations distinguées.

Le président délégué,



François MAGDINIER